

# ACCORD ET CHARTE DE FONCTIONNEMENT



## LES PARTIES DANS CET ACCORD SONT :

Nom de l'association: KAPOO  
Adresse: 52 boulevard de Pesaro, 92000 Nanterre  
Contact: associationkapoo@hotmail.fr

Nom et Prénom de l'adhérent: \_\_\_\_\_

Date de naissance: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

Contact: \_\_\_\_\_

L'association Kapoo dispensera les ateliers de la discipline suivant : CAPOEIRA

## PERIODE :

Cet accord et charte de fonctionnement a une validité du **07 septembre 2019 au 27 juin 2020.**

## FRAIS D'ADHESION:

*\*Jusqu'à 12 ans inclus*

( ) **150€** l'année pour 1 cours enfant par semaine

( ) **220€** l'année pour 2 cours enfant par semaine

*\*A partir de 13 ans*

( ) **180€** l'année pour 1 cours par semaine

( ) **300€** l'année pour 2 cours par semaine

( ) **360€** l'année pour 3 cours par semaine

## PAIEMENT:

Le paiement devra être effectué le jour de l'inscription en une seule fois ou bien avant la fin des 3 premiers mois suivant l'inscription. Un minimum de **1/3** de la somme due sera exigé le jour de l'inscription.

## REMBOURSEMENT DES FRAIS ADHESION:

Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'absence de la part des adhérents aux ateliers, ni de la part de l'association Kapoo en cas de réel indisponibilité ponctuelle ou permanente.

## **FRAIS SUPPLEMENTAIRES:**

Des frais supplémentaires, en aucun cas obligatoire, pourront être demandé pendant la période de l'adhésion.

Ces frais s'appliquent pour les uniformes de capoeira, le passage de grade en fin de cycle et stages éventuels durant le cycle.

## **OBLIGATIONS DE L'ASSOCIATION KAPOO:**

- \* L'association Kapoo s'engage à dispenser son (ou ses) atelier(s) aux jours et aux horaires convenues avec l'adhérent selon la disponibilité des lieux des ateliers.
- \* L'association Kapoo s'engage à prévenir l'adhérent 24 heures avant son (ou ses) atelier(s) en cas de réel indisponibilité.

## **OBLIGATIONS DE L'ADHERENT:**

- \* L'adhérent s'engage à payer les frais d'adhésion.
- \* L'adhérent s'engage à donner un certificat médical.
- \* L'adhérent s'engage à avoir une tenue adaptée à la discipline.
- \* L'adhérent s'engage à respecter les lieux des ateliers et leurs règlements.
- \* L'adhérent s'engage à respecter les autres adhérents ainsi que les bénévoles de l'association.
- \* L'adhérent s'engage à respecter ses obligations, dans quel cas, l'association Kapoo garde le droit de résilier son adhésion sans remboursement possible.

## **RELAXATION DES TERMES :**

Aucune relaxation, indulgence, renonciation par n'importe quelles parties de n'importe quels termes de cette charte ne pourra être accepté sans causer la rupture de cet accord.

## **FIN DE L'ACCORD:**

Cet accord expire à la fin du délai auquel l'adhérent à souscrit.

## **ACCORD ENTIER:**

Cet accord constitue la compréhension entière entre les parties en ce qui concerne cette charte et les parties renoncent au droit de compter sur n'importe quelle disposition exprimée ou impliquée présumée non contenue dans celle-ci. N'importe quel changement à cette charte doit être écrit et signé par les deux parties.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_.

**Signature de l'adhérent  
ou de son tuteur légal dans le cas où l'adhérent est mineur**

**Signature du président de Kapoo**